

8 - Exercice 2011 - Budget annexe du Service de Soins à Domicile pour Personnes Âgées (SSADPA) - Reprise des résultats de l'exercice 2010 en application de la nomenclature M22

M. l'Adjoint HAKKAR, Rapporteur : Le budget annexe du SSADPA est soumis aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M22 qui stipule notamment que :

- le résultat de la section d'investissement de l'exercice écoulé ne constitue qu'un solde d'exécution du budget et fait l'objet d'un report pur et simple au budget d'investissement de l'exercice suivant ;

- le résultat de fonctionnement de l'exercice écoulé est affecté par l'assemblée délibérante après le vote du compte administratif dudit exercice.

Tels que calculés dans les tableaux ci-annexés, les résultats de l'exercice 2010 du budget annexe du SSADPA sont les suivants :

I - Section d'investissement

- Résultat de l'exercice 2009	+ 99 465,08 €	(1)
- Réalisations 2010 :		
- dépenses réalisées	- 25 981,46 €	
- recettes réalisées	<u>+ 30 940,81 €</u>	
	+ 4 959,35 €	(2)
- Résultat de clôture 2010 :	+ 104 424,43 €	(1) + (2) = (3)
- Restes à réaliser 2010 :		
- dépenses à reporter	- 7 344,00 €	
- recettes à reporter	<u>0,00 €</u>	
	- 7 344,00 €	(4)
- Résultat de la section d'investissement	+ 97 080,43 €	(3) + (4)

II - Section de fonctionnement

- Résultat de l'exercice 2009	0,00 €	(1)
- Réserve de compensation	+ 58 640,16 €	(1)
- Réalisations 2010 :		
- dépenses réalisées	- 561 987,80 €	
- recettes réalisées	<u>+ 529 185,43 €</u>	
	- 32 807,37 €	(2)
- Résultat de clôture 2010 :	+ 25 837,79 €	(1) + (2)

Propositions

Le Conseil Municipal est invité :

- à reprendre en recettes au budget annexe du SSADPA :

- le résultat de clôture de l'exercice 2010 de la section d'investissement soit 104 424,43 € ; sur ce montant, une somme de 7 344 € est destinée à la couverture des restes à réaliser 2010 ; les crédits disponibles pour une affectation ultérieure s'élèvent donc à 97 080,43 € ;

- le résultat de clôture de l'exercice 2010 de la section de fonctionnement soit 25 837,79 €, montant correspondant à la réserve de compensation disponible après la couverture du résultat déficitaire de l'exercice 2010 ;

- et, en cas d'accord, à inscrire dans la décision modificative n° 1 de l'exercice 2011 les crédits afférents comme indiqué dans le tableau ci-après :

Imputations		Dépenses	Recettes
001/001 CS 50000	Solde d'exécution de la section d'investissement reportée		104 424,43
Total investissement			104 424,43
002/002.7034 CS 500000	Réserve de compensation		25 837,79
Total fonctionnement			25 837,79

**BUDGET SSADPA
RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2010**

			INVESTISSE- MENT	FONCTIONNE- MENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Révisions budgétaires totales	A	30 944,00	569 675,00	600 619,00
	Titres de recettes émis *	B	30 940,81	529 185,43	560 126,24
	dont rattachements	C		0,00	0,00
	Restes à réaliser	D	0,00		0,00
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	E	33 326,00	612 773,00	646 099,00
	Engagements	F	33 325,46	561 987,80	595 313,26
	Mandats émis *	G	25 981,46	561 987,80	587 969,26
	dont rattachements	H		0,00	0,00
	Dépenses engagées non mandatées	I=F-G	7 344,00		7 344,00
	Dépenses engagées non rattachées	J=F-G		0,00	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE (1)	Solde d'exécution Excédent	B-G	4 959,35		4 959,35
	Déficit	G-B		- 32 802,37	- 32 802,37
	Solde des restes à réaliser Excédent	D-(I+J)			
	Déficit	(I+J)-D	- 7 344,00		- 7 344,00
RESULTAT REPORTE (2)	Excédent		99 465,08	58 640,16	158 105,24
	Déficit				
RESULTAT CUMULE (1+2)	Excédent		97 080,43	25 837,79	122 918,22
	Déficit				

* après déduction des annulations de titres et de mandats

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET (HORS RESTES A REALISER)

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2009 (1)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT (2)	SOLDE D'EXECUTION (3)	RESULTAT DE CLOTURE 2010	
INVESTISSEMENT	99 465,08		4 959,35	104 424,43	(1)-(2)+(3)
FONCTIONNEMENT	58 640,16 (A)		- 32 802,37	25 837,79	(1)+(3)
TOTAL	158 105,24		- 27 843,02	130 262,22	

(A) montant correspondant à la réserve de compensation

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (1 abstention) de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés [4 abstentions : 2 du Groupe Centre Droit (Mme M. JEANNIN, Mme GELIN) et 2 du groupe MODEM (M. GONON, Mme FAIVRE-PETITJEAN)], décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 27 juin 2011.